

SOS
MEDITERRANEE

Plateforme des collectivités solidaires



PRESENTATION DE LA PLATEFORME



Hannah Wallace Bowman /
SOS MEDITERRANEE

Plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS MEDITERRANEE

Janvier 2026

CONTEXTE

Depuis 2014, près de 34 000 personnes ont péri noyées en tentant de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune. C'est sur la base d'un mouvement de la société civile décidée à agir face à la tragédie des naufrages à répétition que SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015. Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se noyer chaque année aux portes de l'Europe, l'association poursuit sa mission pour sauver des vies en mer et sensibiliser le grand public à cette catastrophe humanitaire.

SOS MEDITERRANEE est un réseau européen composé de 4 entités en Allemagne, France, Italie et Suisse.

Grâce au soutien de milliers de citoyennes et citoyens, SOS MEDITERRANEE a pu affréter l'Aquarius, puis l'Ocean Viking et secourir plus de 43 000 personnes en Méditerranée centrale depuis le début de ses opérations en février 2016.

Ses actions répondent à un impératif moral et s'inscrivent dans un cadre légal extrêmement clair : l'obligation d'assistance à toute personne en détresse. Le droit maritime international implique de porter secours aux personnes naufragées et de protéger les personnes rescapées jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr.

Une vie n'a pas de prix mais sauver des vies coûte cher. Une journée d'opérations en mer

avec l'Ocean Viking s'élève à 24 000 €, couvrant l'affrètement du navire, le fuel, les équipes à bord, la logistique, les équipements, les escales ainsi que l'assurance.

Alors que les Etats européens n'assument toujours pas leurs responsabilités en matière de secours en mer et de débarquement des personnes rescapées dans un lieu sûr, de nombreuses collectivités locales ont décidé d'apporter leur soutien à la mission de SOS MEDITERRANEE. L'association a créé une plateforme réunissant l'ensemble des collectivités territoriales françaises désireuses de soutenir sa mission. Non partisane, cette plateforme réunit tous les niveaux de collectivités, des plus petites communes aux plus grandes régions, en passant par les intercommunalités et les départements. Elle apporte une visibilité ainsi qu'une envergure, d'abord nationale puis européenne, à leur engagement.

Lieux d'échanges d'idées et d'innovations sociales et politiques, les collectivités territoriales constituent une force d'appui pour le plaidoyer et la mobilisation citoyenne dans les territoires afin de promouvoir le principe d'assistance inconditionnelle à toute personne en danger. L'enjeu n'est pas seulement celui de milliers de vies en détresse en mer ; c'est le principe même du devoir d'assistance qui est dangereusement remis en cause dans les eaux internationales aux portes de l'Europe.

OBJECTIFS DE LA PLATEFORME

1. Contribuer au financement de notre mission humanitaire de sauvetage

SOS MEDITERRANEE n'a, jusqu'à présent, bénéficié d'aucun financement de l'Etat français ni de l'Union européenne. En France, sa mission est financée à plus de 90 % grâce à des dons privés. Son budget est en constante augmentation depuis sa création, en raison de la structuration progressive des opérations en mer et du développement des capacités de prise en charge des personnes rescapées à bord de son navire ambulance. Les obstacles incessants rencontrés par l'association ne font qu'augmenter les coûts de ses opérations. Afin de pérenniser sa mission vitale de sauvetage en mer, l'association doit absolument diversifier ses sources de financement. En joignant leurs efforts, les collectivités locales peuvent aider SOS MEDITERRANEE à relever ce défi ! Chaque collectivité rejoignant la plateforme s'engage à soutenir financièrement l'association à l'aide d'une participation d'un montant laissé à sa discrétion, en fonction de ses capacités.

2. Affirmer collectivement le principe d'assistance inconditionnelle à personne en danger en mer

Les élus locaux, premiers représentants des citoyennes et citoyens sur leur territoire, peuvent s'approprier et relayer le plaidoyer de SOS MEDITERRANEE autour du principe d'assistance inconditionnelle à personne en danger en mer.

Pour SOS MEDITERRANEE, il est essentiel que cette plateforme rassemble les collectivités de manière non partisane, autour des valeurs fondamentales que sont l'humanité, la fraternité, la solidarité et le respect de la dignité humaine.

3. Accompagner la mobilisation de la société civile

1 000 bénévoles répartis au sein de 22 antennes locales en France, œuvrent sans relâche pour témoigner de la situation en Méditerranée à travers l'organisation de nombreux événements publics et des séances de sensibilisation en milieu scolaire. En France, plus de 100 000 donatrices et donateurs privés ont soutenu SOS MEDITERRANEE depuis le lancement de sa mission. Les collectivités peuvent accompagner cette mobilisation citoyenne dans leur territoire en relayant les campagnes de sensibilisation et d'appel à dons de l'association au sein de leurs différents réseaux et auprès des habitants et forces vives de la société civile locale. Le fonctionnement en plateforme permet de relier les acteurs associatifs et les citoyennes et citoyens engagés de ces collectivités solidaires.

COMMENT MONTER A BORD ?

Les collectivités qui souhaitent rejoindre la plateforme s'engagent à :

1. **Signer la charte** qui récapitule les valeurs et principes partagés avec SOS MEDITERRANEE ainsi que les engagements mutuels des collectivités et de l'association.
2. **Accorder une subvention à SOS MEDITERRANEE.** D'un montant laissé à la discrétion de la collectivité, elle pourra être ponctuelle ou pluriannuelle et **sera exclusivement destinée au financement des opérations humanitaires de sauvetage en Méditerranée.**

Si elles le souhaitent, les collectivités peuvent aussi :

3. **Mobiliser leurs propres réseaux** pour prolonger et diffuser leur engagement.
4. **Accompagner la stratégie de mobilisation citoyenne** de SOS MEDITERRANEE dans leurs territoires en facilitant et promouvant les actions des antennes locales de l'association ; en fonction de leurs moyens, elles organisent ou accueillent des événements de sensibilisation à la question du sauvetage en mer et au respect du devoir d'assistance inconditionnelle à personne en danger (expo photos, conférences, événements de soutien, projections ou tables-rondes).

Tout comme les citoyennes et citoyens, les collectivités territoriales peuvent contribuer à défendre les principes fondamentaux de notre société et à sauver des milliers de vies.

Cadre légal des subventions à SOS MEDITERRANEE :

La liberté des collectivités territoriales de financer des actions internationales à caractère humanitaire est définie par l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les décisions du Conseil d'Etat du 13 mai 2024 confirment que, par cette disposition, une collectivité peut légalement soutenir financièrement SOS MEDITERRANEE, le caractère humanitaire et international de son action ayant été reconnu. Néanmoins, la jurisprudence du Conseil d'Etat rappelle que les subventions accordées au titre de l'action extérieure des collectivités territoriales doivent être explicitement ciblées sur l'action humanitaire de sauvetage en mer de SOS MEDITERRANEE. Les subventions ne doivent ainsi pas être dédiées aux activités de témoignage, ou au fonctionnement global de l'association.

L'équipe de la mobilisation des collectivités territoriales se tient à votre disposition pour préparer à vos côtés une délibération ou convention conforme à cette jurisprudence.

Pour contacter SOS MEDITERRANEE et s'engager au sein de la plateforme, merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : partenariat@sosmediterranee.org.

Pour plus d'informations sur la plateforme, consulter la page consacrée aux [collectivités solidaires](#), sur le site de [SOS MEDITERRANEE](#).